

UDC 930.85(4-12)

YU ISSN 0350-7653

SERBIAN ACADEMY OF SCIENCES AND ARTS
INSTITUTE FOR BALKAN STUDIES

BALCANICA XXXVII

ANNUAL OF THE INSTITUTE FOR BALKAN STUDIES

Editor-in-Chief

DUŠAN T. BATAKOVIĆ

Director of the Institute for Balkan Studies

Editorial Board

FRANCIS CONTE (Paris), DIMITRIJE DJORDJEVIĆ (Santa Barbara),
DJORDJE S. KOSTIĆ, LJUBOMIR MAKSIMOVIĆ, DANICA POPOVIĆ,
BILJANA SIKIMIĆ, ANTHONY-EMIL TACHIAOS (Thessaloniki),
NIKOLA TASIĆ, SVETLANA M. TOLSTAJA (Moscow),
GABRIELLA SCHUBERT (Jena)

BELGRADE
2007



Vojislav Pavlović

La France et le programme yougoslave du gouvernement serbe

En novembre 1914, Auguste Boppe, envoyé français en Serbie, prend connaissance du programme yougoslave du gouvernement serbe, plus précisément de son volet territorial (qui prévoit l'incorporation des régions occidentales et septentrionales de l'espace yougoslave allant du Banat à l'Est jusqu'à la Carinthie à l'Ouest dans le futur état des Slaves du Sud). Il juge les revendications territoriales serbes surprenantes vu que, à l'époque, l'État serbe est en train de lutter pour sa survie. Il reste néanmoins persuadé qu'en cas d'une éventuelle victoire de l'Entente, les Serbes n'hésiteraient pas à présenter sous cette forme leurs exigences territoriales lors du futur congrès de la paix.¹ La création possible d'un État des Slaves de Sud devient ainsi l'élément clé des relations franco-serbes lors de toute la durée de la guerre. En conséquence il est d'une importance primordiale de connaître et préciser l'attitude française envers le projet yougoslave du gouvernement serbe : autrement dit, peut-on voir en la France la véritable créatrice et protectrice de l'État yougoslave.

Nombreux sont les partisans de cette thèse : la France détient la responsabilité exclusive non seulement pour la création, mais aussi pour la délimitation de ses frontières et l'organisation interne du Royaume SHS.² En Italie la diplomatie, mais aussi l'opinion publique en général, voient en la France la force obscure qui a permis, pour ainsi dire, la mutilation de la victoire italienne en créant la Yougoslavie sur les rives orientales du *mare nostrum* italien. De l'autre côté de l'Adriatique, l'historiographie récente es-

¹ Boppe à Delcasse, Nich, 22.11.1914, AMAE, Guerre, Autriche, vol. 159.

² Dans l'historiographie récente, l'article de Jacques Bariéty, « La France et la naissance du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes 1914-1919 », *Revue d'Europe Centrale* II/1 (Strasbourg 1994), est une exception, car il démontre que le gouvernement français accordait un intérêt assez limité à la naissance du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, laquelle d'ailleurs c'est faite sans l'aide française.

time que l'hégémonie serbe en Yougoslavie ne pouvait être mise en place, sans l'aide décisive (tant diplomatique que militaire) de la France.³

Qu'en est-il exactement ? Que pouvaient être les raisons d'un intérêt supposé aussi vif et un engagement aussi important de la France dans une partie de l'Europe si éloignée de ses zones d'intérêts traditionnelles. Nous nous proposons d'étudier l'engagement français dans les affaires yougoslaves en essayant d'apporter des réponses à trois importantes questions. Tout d'abord : quand et comment la France s'est-elle décidée à soutenir le programme yougoslave et en conséquence de favoriser la dissolution de l'Autriche-Hongrie ? Ensuite, la France considérait-elle opportun de choisir entre l'alliance avec l'Italie ou le soutien aux Serbes et Yougoslaves ? Enfin, la naissance du Royaume des Serbes Croates et Slovènes, était-elle un projet français ?

1. Autriche-Hongrie ou la Yougoslavie

La France s'est intéressée d'avantage à la Serbie à cause de son alliance avec la Russie. Il doit être précisé que son influence politique dans le pays était due d'abord à cette alliance. Quant à l'importance du marché serbe pour l'économie française, elle était quasiment inexistante. A titre d'exemple : en 1911 le commerce global (exportation et importation) entre la France et la Serbie s'élevait à 5,3 millions, tandis que le commerce avec les voisins de cette dernière était bien plus important. Les chiffres respectifs étant : pour la Bulgarie, 25,6, la Grèce 44,6, la Turquie 183 et la Roumanie 185,7 millions de francs.⁴ La présence de capitaux français était certes plus significative, mais ils étaient placés à 95% dans les fonds d'État serbe.⁵ Ainsi se révèle le caractère politique des emprunts que le gouvernement serbe a fait sur le marché parisien avec le soutien des gouvernements français et russe, et dont les fonds étaient principalement destinés à l'achat d'armements en France.

Pourquoi donc, et surtout à quel moment, pendant le conflit mondial, le gouvernement français s'est-il décidé à soutenir le programme yougoslave (qui impliquait la dissolution de l'Autriche-Hongrie) ? Comment la France s'est-elle décidée à privilégier la création d'un État nouveau à la place

³ Le livre de Jasna Adler, *L'union forcée. La Croatie et la création de l'Etat yougoslave* (Chêne et Bourg : Georg, 1997), est le dernier exemple en date de ce courant historiographique qui voit dans le soutien que la France a accordé à la Serbie l'origine pour la création d'un état dont la caractéristique principale était la prétendue hégémonie serbe sur toutes les autres nations yougoslaves.

⁴ Maurice Bompard à Ribot, Paris, 21.9.1917, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Yougoslavie, vol. 121.

⁵ *Ibid.*

de la Double Monarchie ? Cette double monarchie était en effet, depuis le changement des alliances au XVIII^{ème} siècle, un élément important de la pensée géostratégique française. Sur le plan économique, il ne faut pas oublier que les investissements français n'y étaient inférieurs qu'aux engagements français en Russie.⁶

C'est précisément à cause de l'allié russe que la diplomatie française, pour la première fois, se voit amenée à concevoir un possible démantèlement de l'Autriche-Hongrie. Le 6 janvier 1915, Théophile Delcassé, Ministre des Affaires Étrangères, envoie à l'ambassadeur français à Petrograd, Maurice Paléologue, les instructions suivantes: « Je vous recommande instamment de ne pas prononcer un mot qui puisse faire supposer au Gouvernement russe que le Gouvernement de la République pourrait peser sur la Russie pour modérer ses prétentions sur l'Autriche ».⁷ A l'origine de cette étonnante déclaration se trouvaient : la déclaration des buts de guerre du Ministre russe des Affaires étrangères Sazonov, ses 13 points de septembre 1914, et plus précisément encore la conversation entre le Tzar Nicolas II et Paléologue du 21 novembre 1914.⁸ Dans ses 13 points, Sazonov ne prévoyait pas la dissolution de la Double Monarchie, mais seulement sa réduction, après que des concessions territoriales auraient été accordées à la Serbie, à la Roumanie et à la Russie elle-même. La Double Monarchie se verrait alors transformée en une Monarchie tripartite, constituée des royaumes de Hongrie, de Bohême et d'Autriche (possessions héréditaires des Habsbourg).⁹ Mais lors de son entretien avec le tzar, Paléologue comprend que la Russie souhaite aussi l'indépendance de la Bohême, de la Moravie et de la Carin-

⁶ Kalervo Hovi, *Cordon sanitaire or barrière à l'est ? The Emergence of the New French Eastern European Alliance Policy 1917-1919* (Turku, 1975), 40.

⁷ Contenu dans la lettre de Maurice Paléologue à Raymond Poincaré, Petrograd, 16.3.1915, Bibliothèque de l'Institut de France, Papiers Stephen Pichon, MS, vol. 4397.

⁸ William Renzi, « **Who composed 'Sazonov's thirteen points'? A Re-Examination of Russia's War Aims ?** », *American Historical Review* CXXXIII/2 (1983), 247-357, soutient que le programme de Sazonov n'était qu'une invention de Paléologue. Il croit aussi que Sazonov avait, par la suite, désavoué son souverain. Selon Renzi, le Ministre des Affaires Étrangères britannique Edward Grey, à qui Delcassé avait communiqué le contenu de conversation entre Nicholas II à Paléologue, proposait le 25 novembre 1914 à Sazonov que les alliés se limitent aux déclarations du 5 septembre 1914 (refus de la paix séparée), tout en cherchant à préserver leur alliance pour l'après-guerre. En acceptant la proposition britannique, selon Renzi, Sazonov a complètement invalidé les propositions de son tzar. Or, Renzi n'explique pas le télégramme de Delcassé à Paléologue du 6 janvier 1915, même s'il cite la correspondance Poincaré-Paléologue. Nous nous croyons donc en mesure de conclure que, même si l'origine des buts de guerre russes peut être douteux, la réaction française ne l'est pas, et c'est elle qui nous intéresse ici.

⁹ Leo Valiani, *The End of Austria-Hungary* (London, 1973), 83.

thie, donc la dissolution de l'Autriche-Hongrie et la création d'une série d'Etats slaves sous domination russe.¹⁰ En l'absence d'instructions précises de Paris, et pressé de donner une réponse aux déclarations russe, Paléologue croit, en janvier 1915 lors de sa réponse à Sazonov, utile de répéter un axiome de la politique étrangère de la France: « Tant qu'il existerait une Italie, nous serions intéressées au maintien de l'Autriche ». ¹¹ Cette réponse lui vaut la réprimande citée, car la France, à ce moment, estime que le maintien de l'alliance russe est d'une importance cruciale, et est prête à concéder les concessions demandées. Comme il s'avérera par la suite, le véritable objectif russe n'est en fait pas la dissolution de la Double Monarchie mais la main mise sur Constantinople et les détroits : c'est pourquoi, dès mars 1915 le gouvernement français y acquiesce.¹²

Il s'agissait d'une concession particulière, et non d'incorporation de la dissolution de l'Autriche-Hongrie dans les buts de guerre français. Cela est démontré par la déclaration du gouvernement Viviani du 22 décembre 1914. A la Chambre, le président du Conseil déclare que les buts de guerre de la France se limitent à la restitution des provinces qui lui furent ravies, la restauration de la Belgique, et à l'exigence que le militarisme prussien soit brisé.¹³ La dissolution de l'Autriche-Hongrie n'était donc pas un objectif du gouvernement français. Mais son territoire servait comme une sorte de gage pour consolider les alliances existantes, comme on a pu le constater dans le cas de la Russie, ou pour s'attirer les bonnes grâces de nouveaux alliés. Ainsi, lors du traité de Londres en avril 1915, les Alliés promettent à l'Italie (en plus du Trentin et du Sud Tyrol) : Trieste, Gorizia, l'Istrie, la Dalmatie avec les îles, entre Zadar et le Cap Planka au sud de Šibenik et le port de Valonna sur la côte albanaise.¹⁴ Presque parallèlement ont lieu des pourparlers avec le gouvernement bulgare, auquel des avantages territoriaux devraient être procurés par la cession de la partie orientale de la Macédoine devenue serbe après la deuxième guerre balkanique.¹⁵

¹⁰ Lettre de Maurice Paléologue à Raymond Poincaré, Petrograd, 16.4.1915, Bibliothèque de l'Institut de France, Papiers Stephen Pichon, MS, vol. 4397.

¹¹ *Ibid.*

¹² David Stevenson, *French War Aims against Germany 1914-1919* (Oxford University Press, 1982), 26, 27.

¹³ Jean-Baptiste Duroselle, *La Grande Guerre des Français 1914-1918* (Perrin, 1998²), 279.

¹⁴ David Stevenson, *The First World War and International Politics* (Oxford University Press, 1988), 51-53.

¹⁵ Lucca Riccardi, *Aleati non amici. Le relazioni politiche tra Italia et l'Intesa durante la prima guerra mondiale* (Morcelliana, 1992), 110.

Au vu des sacrifices demandés aux Serbes, directement et indirectement, afin d'attirer l'Italie et la Bulgarie dans le camp allié, il leur était promis un grand dédommagement territorial aux dépens de la Double Monarchie. Les trois puissances de l'Entente proposent au gouvernement serbe (note formelle du 15 août 1915) au titre de compensation pour la perte de la Macédoine, les territoires suivants: la Bosnie et Herzégovine, le Srem jusqu'à la ligne Drava-Danube y compris la ville de Zemun et la région de Bačka, la côte dalmate à partir du Cap Planka (fin de la zone promise aux Italiens) jusqu'à la frontière monténégrine avec toutes les îles voisines. Au cas où, à la fin de la guerre, l'avenir de la Slavonie dépendrait des alliés, ils la promettent également à la Serbie.¹⁶ Si l'on tient compte des promesses faites à la Roumanie l'année suivante au traité de Bucarest (17 octobre 1916), dont notamment le Banat et la Transylvanie, et les visées russes sur la Galicie, on est obligé de conclure que le dépouillement prévu de la Double Monarchie était considérable.¹⁷ Mais pour autant sa dissolution n'était pas souhaitée, comme en témoigne la déclaration des buts de guerre français du gouvernement Briand tels qu'énoncés le 3 novembre 1915, se terminant par ces mots assez vagues: « Quant à nous, nous sommes décidés d'aller jusqu'au but; nos ennemis n'ont pas à escompter de notre part ni lassitude, ni défaillance... Nous avons la volonté de vaincre et nous vaincrons ».¹⁸

Après que le président Wilson eut, le 18 décembre 1916, demandé que les belligérants déclarent leurs buts de guerre, le gouvernement Briand, de même que tous les gouvernements alliés, sont obligés de préciser l'analyse des leurs objectifs. Néanmoins, la réponse alliée du 12 janvier 1917 reste tout aussi vague, car elle stipule d'abord l'évacuation des territoires occupés, y compris donc la Serbie et le Monténégro, en ajoutant que la libération des minorités nationales fait partie des buts de guerre alliés. Aucune obligation explicite envers les nationalités de l'Autriche-Hongrie n'est précisée.¹⁹

Les buts de guerre français paraissent non seulement assez vagues, mais parfois, ils semblent même contradictoires. C'est ainsi que dans la déclaration précitée de janvier 1917, les alliés se prononcent pour création d'un État polonais. Or, le mois suivant Gaston Doumergue (ancien président du Conseil et à l'époque Ministre des Colonies lors de l'ultime tentative française de sauver l'alliance russe), promet, au nom du gouvernement Briand, de laisser la Russie régler comme elle l'entend les questions relatives à

¹⁶ Note remise par les représentants français, anglais et russes au gouvernement serbe le 15.8.1915, AMAE, Papiers d'agents, Archives privées, Fontenay, 347, vol. 103.

¹⁷ Stevenson, *First World War*, 63.

¹⁸ George Bonnefous, *Histoire politique de la Troisième République*, tome II : *La Grande Guerre* (PUF, 1967²), 97.

¹⁹ Duroselle, *La Grande Guerre*, 282.

sa frontière occidentale, ce qui signifiait de laisser les Polonais sous l'emprise russe.²⁰ L'abdication du tzar quelques jours plus tard rendait cette promesse caduque. Toutes ces tractations démontrent que le marchandage à propos des territoires de la Double Monarchie suit les impératifs de la guerre, mais que l'axiome de la pensée géostratégique française, c'est-à-dire l'existence de la Double Monarchie en tant que telle, n'est pas remis en question.

La situation militaire pendant l'année 1917 amène le gouvernement français à réviser ses objectifs à la baisse : l'échec de l'offensive Nivelle et la fatigue des troupes françaises, la catastrophe italienne à Caporetto, mais surtout les révolutions en Russie poussent la France à la modération et à accorder une certaine importance aux initiatives pacifistes du nouvel empereur autrichien Charles I. Lors des pourparlers entre Charles et son beau frère Sixte de Bourbon, le gouvernement Briand insiste, parmi les conditions pour une paix séparée avec l'Autriche-Hongrie, sur la restauration de la Serbie et sur son accès à la mer.²¹ Dans ce moment délicat, le programme yougoslave n'était même pas à l'ordre du jour : on essaie plutôt d'affaiblir l'Allemagne par une paix séparée. Toutes ces négociations (Armand-Revettera, Briand-Lacken, Smuts-Mendsdorf) échouent car alors que les alliés veulent une paix séparée avec la Double Monarchie, la diplomatie autrichienne recherche une paix générale.

Le changement de la politique française et alliée envers la Double Monarchie intervient seulement en avril 1918, et cela pour diverses raisons. D'abord, comme on l'a vu, il s'est avéré impossible de détacher la Double Monarchie de son alliance avec l'Allemagne par une paix séparée. En plus, la Double Monarchie avait signé des traités de paix avec la Russie et la Roumanie, et en escomptait les bénéfices qui en découlaient. Mais surtout pour la première fois, des troupes autrichiennes font leur apparition sur le front français lors des offensives Luddendorf à partir de mars 1918. Pour toutes ces raisons la politique visant à affaiblir l'Allemagne en détachant d'elle la Double Monarchie se voit modifier, et on envisage pour la première fois la dissolution de l'Autriche-Hongrie. En France la démonstration de cette nouvelle politique se voit illustrée par la fameuse polémique entre le comte Czernin et Clemenceau. Le Ministre de Affaires Étrangères de la Double Monarchie accusait imprudemment Clemenceau d'avoir cherché à conclure une paix séparée. En guise de réponse le président du Conseil publie tout d'abord la lettre d'un agent austro-hongrois sollicitant les propositions françaises en vue d'une paix séparée. Ensuite, il rend publique la lettre de

²⁰ *Ibid.*, 287.

²¹ Wolldieter Bihl, « La Mission de médiation des princes Sixte et Xavier de Bourbon-Parme en faveur de la paix », *Guerres mondiales et conflits contemporains* XLIII/170 (1993), 33, 37.

l'empereur Charles à son beau-frère Sixte de Bourbon-Parme de mai 1917. Le dernier Habsbourg, dans sa missive, tentait d'instaurer un climat favorable dans les pourparlers en soutenant les prétentions françaises sur l'Alsace et la Lorraine.²² De cette façon la rupture entre les Alliés et la Double Monarchie était consommée, tandis que l'empereur, fort compromis aux yeux de son allié allemand, devait accepter toute une série d'accords liant définitivement le destin de son Empire à celui de l'Allemagne. Clemenceau, quant à lui, déclare le 20 avril à Beneš que pour lui l'affaire tchécoslovaque était réglée et qu'il est prêt à reconnaître le Conseil national Tchèque comme organisme de gouvernement, et de lui accorder les prérogatives gouvernementales.²³ Début Mai 1918 Clemenceau et Pichon informent la commission parlementaire sur l'affaire Czernin que la France doit maintenant inéluctablement soutenir les demandes d'autodétermination des nationalités de l'Autriche-Hongrie.²⁴

Le sort de la Double Monarchie se voyait tranché dès lors qu'il devenait clair qu'elle restait liée à l'Allemagne : la décision de soutenir les nationalités qui y vivaient était prise, non seulement parce que leur cause était jugée juste, mais parce que dans un moment crucial de la guerre on cherchait par tous les moyens de trouver de nouvelles troupes. Le rôle de la Légion tchèque en Russie après l'armistice de Brest-Litowsk démontre bien l'importance que l'enrôlement des bataillons de prisonniers tchèques, polonais ou yougoslaves pourraient avoir pour les Alliés.²⁵ En même temps, les Alliés espèrent que la nouvelle politique envers les nationalités opprimées pourrait démoraliser les unités tchèques, slovaques, et yougoslaves combattant encore sous le drapeau des Habsbourgs. Force est de constater que le programme yougoslave de gouvernement serbe n'a nullement influencé la décision alliée d'apporter son soutien aux nationalités vivant dans la Monarchie des Habsbourgs.

2. *La question de la Yougoslavie dans l'ombre italienne*

Depuis la conclusion du traité de Londres, la question yougoslave était conditionnée non seulement par la survie de la Double-Monarchie, mais aussi par les aspirations italiennes en Adriatique et dans les Balkans. Le Ministre des Affaires Étrangères italiens, Sydney Sonnino, défendait les clauses du traité de Londres comme raison principale de l'entrée en guerre de l'Italie.

²² J.-B. Duroselle, *Clemenceau* (Fayard, 1988), 703-705.

²³ *Ibid.*, 813.

²⁴ Stevenson, *First World War*, 217.

²⁵ Stevenson, *French War Aims*, 107.

Dans cette perspective son attitude envers le problème yougoslave revêt une importance primordiale. Sonnino était partisan d'une expansion italienne sur les rives orientales de l'Adriatique. Mais pour autant il n'était pas favorable à la dissolution de la Double Monarchie. Il croyait qu'il aurait été bien plus avantageux pour l'Italie d'avoir comme voisin une Autriche-Hongrie affaiblie, qu'une Yougoslavie jeune et vigoureuse, capable de lui disputer la primauté dans l'Adriatique. L'objectif véritable de sa politique était de remplacer l'influence politique et économique autrichienne dans les Balkans par l'influence italienne.²⁶ Malgré ses visées expansionnistes, Sonnino était perçu comme le meilleur garant de l'alliance de l'Italie avec l'Entente. Cela donnait à sa politique et ses aspirations une importance largement plus significative au programme yougoslave du gouvernement serbe.

D'autre part, avec la création du Comité Yougoslave en mai 1915 par les hommes politiques originaires des provinces yougoslaves de l'Autriche-Hongrie, la diplomatie française se rend compte des divergences au sein même du camp yougoslave au sens large du mot. Entre le gouvernement serbe de Nikola Pašić et le Conseil Yougoslave de Ante Trumbić, existent des dissensions sur le caractère et l'organisation du futur état commun. Pašić, suivant les concepts qui se sont avérés valables dans l'histoire serbe préconise la création d'un état unique sous la couronne de Karadjordjević.²⁷ De son côté Trumbić, par sa longue expérience dans les tractations entre les diverses nations au sein de la Monarchie des Habsbourgs, penchait pour une fédération. Mais les deux parties se mettent d'accord, lors de la Conférence de Corfou en 1917, de lutter pour la création d'un état des Slaves du Sud, sous l'égide des Karadjordjević, dont l'organisation interne serait décidée après la guerre. Il faut souligner qu'à l'époque les deux hommes d'État sont d'accord pour dire qu'il n'existe qu'un seul peuple yougoslave avec trois noms désignant trois tribus, Serbes, Croates, et Slovènes. Ni les différentes expériences historiques, ni les différences de religion ou de langue ne les amène à conclure qu'il pourrait s'agir de nations différentes.²⁸

Cependant leur entente ne résiste pas à l'épreuve du temps. Après les victoires alliées en été 1918, Trumbić souhaite que le Comité Yougoslave soit reconnu, à l'instar du Conseil national Tchécoslovaque, comme ayant le statut de gouvernement, et la nation yougoslave (reconnue dans la Double Monarchie) comme une nation alliée et belligérante. Certes, le gouvernement Pašić s'oppose à ce qu'on reconnaisse les Yougoslaves, mais c'est le veto italien qui s'avérera décisif.

²⁶ James H. Burgwyn, « Sonnino at the Paris Peace Conference », *Storia delle relazioni internazionali* VII/2 (1991), 244-245.

²⁷ Djordje Stanković, *Nikola Pašić i jugoslovensko pitanje* I (Belgrade, 1985), 202-235.

²⁸ Valiani, *End of Austria-Hungary*, 196.

Même si la diplomatie française déplore la mésentente entre les parties engagées, elle ne peut s'immiscer car sa position officielle reste inchangée. La ligne directrice reste le respect du traité de Londres tant que l'Italie elle-même ne demande pas sa modification. D'autre part, malgré les sympathies maintes fois manifestées pour les Yougoslaves, l'interlocuteur privilégié pour le gouvernement français reste Pašić, dans sa capacité de président du Conseil du gouvernement allié, dont la loyauté à la cause alliée a fait ses preuves lors de quatre années d'une guerre particulièrement éprouvante pour les Serbes.

Pourtant le gouvernement français ne soutient pas inconditionnellement la vision serbe de la future Yougoslavie. Certes en février 1918 le gouvernement français, par la voix de son Ministre des Affaires Étrangères Stéphane Pichon, est prêt à empêcher la réunion d'une assemblée des Yougoslaves en provenance de la Double Monarchie sur le sol français. Or, il le fait car : « une telle agitation nuirait à la fois à nos relations avec l'Italie et à la cause serbe ». ²⁹ Des deux raisons évoquées, évidemment c'est l'alliance avec l'Italie qui est la principale, même si en mars 1918 il semblerait que les relations entre les Italiens et les Yougoslaves puissent s'améliorer. Les représentants du ministère de propagande italien et les membres du Comité Yougoslave arrivent le 7 mars 1918 à Londres à un accord. Les deux parties acceptent que la Dalmatie soit partagée selon le principe des nationalités. Les Italiens acceptent l'unité et l'indépendance de la Yougoslavie, tandis que les Yougoslaves consentent à l'union de l'Italie avec les provinces italiennes de la Double Monarchie. ³⁰ Le Congrès des nationalités opprimées, en avril 1918 à Rome s'ouvre donc sous les meilleurs auspices.

La diplomatie française se félicite de l'atmosphère générale d'entente qui règne, pendant le congrès, entre toutes les parties intéressées. Le changement de la politique italienne s'explique par la condition difficile de son armée après la défaite de Caporetto, qui la pousse à modérer ses aspirations territoriales et à améliorer ses relations avec les Yougoslaves. Néanmoins, baron Sonnino reste intransigeant et refuse de permettre que le Congrès se prononce pour l'indépendance des nations opprimées de l'Autriche-Hongrie. Il déclare à l'Ambassadeur français à Rome, Camille Barrère, que cela signifierait l'abandon du traité de Londres. ³¹ Ainsi le décalage entre la politique officielle, menée par le Ministère de la propagande italien, et

²⁹ Pichon à Fontenay, Paris, 20.2.1918, AMAE, Guerre 1914-1918, Balkans, Serbie, vol. 388.

³⁰ Kenneth Clader, *Britain and the Origins of the New Europe* (Cambridge University Press, 1976), 180.

³¹ Barrère à Pichon, Rome, 17.4.1918, n°818, AMAE, Guerre 1914-1918, Autriche, vol. 161.

celle officielle du baron Sonnino, apparaît au grand jour. Le vrai objectif du congrès de Rome, pour le gouvernement italien, n'est pas l'accord avec les nationalités de la Double Monarchie, mais la volonté de donner une impression d'entente avec elles visant à diminuer la volonté de combattre de leur co-nationaux sur le front italien.

Sur le plan intérieur yougoslave, la diplomatie française suivait avec inquiétude le conflit opposant le gouvernement Pašić d'un côté, et Trumbić et les Yougoslaves de l'autre, **sans pour autant prendre parti**. Trumbić soupçonnait Pašić d'être d'abord intéressé par l'union des Serbes.³² De son côté Pašić redoutait que les aspirations territoriales de Trumbić et des Yougoslaves sur Trieste et l'Istrie, rendraient impossible un accord avec les Italiens.³³ Le sort de l'Adriatique du Nord était au coeur des accusations portées contre Pašić. Les amis de Trumbić le soupçonnaient d'avoir conclu un accord avec le baron Sonnino lors de leurs entretiens en 1917, en sacrifiant les intérêts yougoslaves au profit de ceux strictement serbes. En effet, lors de leur rencontre du 10 septembre 1917 à Rome, Pašić propose à Sonnino de céder à l'Italie la ville de Trieste, la partie occidentale de l'Istrie avec Pola, les îles de Mali Lošinj et Vis, et le port de Vallonna en Albanie. Une solution presque identique sera proposée par le président américain lors du Congrès de la paix. Or, Sonnino considère que les concessions proposées sont loin d'être suffisantes, car avec l'intégration du Monténégro, le contrôle sur le mont Lovćen et les Bouches de Kotor, les Yougoslaves présentent, à son avis, une menace pour la sécurité de l'Italie. D'autre part, il considère impossible le marchandage sur le sort de l'Istrie, région selon lui italienne en tout cas. De manière générale, le Ministre italien croyait qu'après la Déclaration de Corfou, prévoyant la création d'un État commun des Slaves du Sud, aucun accord n'était plus possible. Selon ce dernier il fallait que, au préalable, les Serbes reconnaissent la validité du pacte de Londres, revenant ainsi aux engagements pris à Corfou.³⁴ Ignorant l'issue des pourparlers Pašić-Sonnino, Trumbić et les Yougoslaves avertissent à plusieurs reprises le Quai d'Orsay de l'existence possible d'un accord entre l'Italie et la Serbie, ce que à deux reprises en novembre 1918 Barrère dément formellement.³⁵

³² Barrère à Pichon, Rome, 10.5.1918, Annexe, note de Charles Loiseau, AMAE, Guerre 1914-1918, Balkans, Serbie, vol. 389.

³³ Fontenay à Pichon, Corfou, 9.5.1918, n°81, AMAE, Guerre, 1914-1918, Balkans, Serbie, vol. 389.

³⁴ Pietro Pastorelli, *Sonnino, Diario* III (Laterza, 1972), 190-193.

³⁵ Barrère à Pichon, Rome, 1.11.1918, n°2742, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et de Monténégro, 149.

Dans ce débat entre Serbes et Yougoslaves, l'envoyé français auprès du gouvernement serbe, le Vicomte de Fontenay, tenait des propos un peu particuliers par rapport à la position officielle de son gouvernement. Avant tout, il voyait dans l'union des Serbes et des Yougoslaves un moyen de faire barrage à l'influence allemande dans les Balkans. C'était le critère, pour lui, de juger les avantages pour la France des différents modes d'union des Yougoslaves. C'est ainsi qu'il s'oppose ouvertement à toute solution « trialiste » au sein de la Double Monarchie, car selon lui elle soumettrait aussi les Serbes à l'influence du germanisme au lieu d'en épargner les Yougoslaves. Par contre, il est convaincu qu'une Yougoslavie indépendante et forte ne pourrait être qu'une : « digue puissante et résistante contre toute poussée germanique vers l'Est et vers l'Adriatique ».³⁶ La thèse de Fontenay, à part son caractère anti-allemand, devait fournir l'argumentation nécessaire pour convaincre l'Italie de modifier son attitude anti-yougoslave. Ensuite, le cas échéant, elle devait valoriser l'importance de ce futur État par rapport à l'alliance italienne. Cependant, la diplomatie française n'était pas prête à accepter une modification dans ses alliances, d'abord à cause des obligations prises envers son alliée, mais surtout vu que l'importance de l'effort militaire italien serait largement supérieur à celui de la Serbie.

Le problème majeur pour les Serbes et les Yougoslaves restait donc, encore et toujours, l'opposition italienne. Le gouvernement italien était à l'origine de la vague déclaration du Conseil suprême des Alliés du 3 juin 1918. A cette occasion les Alliés avaient exprimé seulement leur sympathie pour la volonté des Yougoslaves et Tchécoslovaques de réaliser leurs aspirations nationales. Étant donné que les formules adoptées étaient incomplètes à cause de la position italienne, le gouvernement français avait l'intention « d'accentuer les démonstrations qui lui paraissent indispensables pour encourager les Tchèques et les Yougoslaves à prendre à l'intérieur de la Monarchie austro-hongroise une attitude permanente de révolte ».³⁷ Ce sont les Tchécoslovaques qui profitaient surtout de cette résolution française, car le 29 juin 1918, dans une lettre de Pichon à Benès, le gouvernement de la République avait reconnu le Conseil National Tchécoslovaque comme représentant officiel de cette nation et comme base de son futur gouvernement.³⁸

La reconnaissance officielle et publique de la nation Tchécoslovaque en sa qualité d'allié intervient pendant l'été 1918, provoquant ainsi les de-

³⁶ Fontenay à Picon, Corfou, 16.5.1918, n°85, AMAE, Guerre, 1914-1918, Balkans, Serbie, vol. 389.

³⁷ Pichon à Barrère, Paris, 6.6.1918, n°1427, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 57.

³⁸ Hovi, *Cordon sanitaire*, 130.

mandes des Yougoslaves et Serbes pour une même démarche en leur faveur. La manière dans laquelle leurs demandes sont présentées était en soi l'obstacle majeur. Le Comité yougoslave et le gouvernement Pašić ont, après les victoires alliées sur le front occidental, chacun de son côté soumis leur demande, cherchant de se présenter indépendamment les uns des autres, comme étant les seuls représentants des Yougoslaves vivant dans la Double Monarchie.

Le président du Conseil Serbe déclara à Fontenay qu'il avait l'intention de charger ses Ministres à Paris et à Londres de demander aux gouvernements alliés de faire une déclaration en faveur de la Yougoslavie, analogue à celle qu'ils avaient faite pour reconnaître la nation Tchécoslovaque. Pašić surtout insistait que les alliés reconnaissent la Serbie comme le représentant officiel de la Yougoslavie, car selon lui, la Serbie devrait être le pivot autour duquel se grouperont les éléments yougoslaves. Pour soutenir sa demande, Pašić fournit à Fontenay toute une argumentation dont l'objectif était de démontrer que la Yougoslavie formée autour de la Serbie resterait fidèle à l'Entente autant que l'était la Serbie pendant la guerre. Par contre si les Alliés reconnaissent le Comité Yougoslave comme représentant de la nation Yougoslave soumise aux Habsbourgs, ils risquent de voir naître deux états des Slaves de Sud, dont l'occidental resterait sûrement sous l'influence des Habsbourg et du germanisme.³⁹ Même s'il demande la reconnaissance de la Serbie comme pivot du futur État, Pašić prévoyait de consulter les principaux intéressés, à savoir les Serbes, les Croates et les Slovènes, lorsqu'ils seraient libérés, afin qu'ils puissent exprimer leur volonté de s'unir ou non avec la Serbie. Il aurait été nécessaire aussi de connaître l'issue du conflit territorial avec l'Italie.⁴⁰ En revanche, Trumbić souhaitait une reconnaissance immédiate du Comité de Londres comme seul représentant des Yougoslaves vivant encore dans la Double Monarchie.⁴¹

Cette cacophonie yougoslave incite la diplomatie française à demander l'avis du Foreign Office avant de donner une réponse à Pašić.⁴² L'ambassadeur français à Londres, Paul Cambon, s'entretient à ce sujet avec Lord Robert Cecil, Secrétaire Adjoint du Foreign Office, qui estimait d'abord qu'aucune décision à propos de la Yougoslavie ne pouvait être prise

³⁹ Fontenay à Pichon, Evian, 26.8.1918 et 27.8.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 50.

⁴⁰ Fontenay à Pichon, Evian, 4.9.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 50.

⁴¹ Note de commissaire divisionnaire d'Annemasse sur le séjour de Pašić à Evian, Annemasse, 9.9.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 50.

⁴² Pichon à Paul Cambon, Paris, 3.9.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 50.

sans un accord préalable avec l'Italie. De plus, il soulignait les différences entre le Comité Yougoslave et le Comité Tchèque, car le soutien pour le Comité yougoslave n'était pas unanime, et ses troupes étaient quasiment inexistantes. En conséquence Cecil conseillait une extrême prudence avant de donner des espoirs à Trumbić pour la reconnaissance de son Comité.⁴³

L'avis du gouvernement britannique était conforme aux vues du Quai d'Orsay. Dans sa réponse à Pašić, Pichon insistait sur le fait que tant qu'il n'existait pas un accord entre le gouvernement serbe et le Comité yougoslave, toute déclaration alliée les obligerait nécessairement de faire un choix entre les deux parties intéressées et ainsi de susciter les divisions avec des conséquences néfastes. Pichon assura Pašić que la France n'accorderait pas la reconnaissance du Comité yougoslave, afin d'éviter de provoquer le mécontentement de la Serbie. En revanche, il estimait que la France ne pouvait pas non plus accorder son soutien officiel à une Yougoslavie formée autour de la Serbie, car cela donnerait l'occasion aux Autrichiens de faire une propagande en faveur de la fédéralisation de l'empire, et de ce fait d'empêcher la naissance de la Yougoslavie. En conséquence, la France se refusait de choisir entre les deux groupes des Yougoslaves, pour ne pas s'aliéner l'un ou l'autre. En même temps le gouvernement de la République ne pouvait pas non plus négliger l'opposition italienne et provoquer l'opinion publique en Italie par une déclaration en faveur des Yougoslaves. La condition pour une telle déclaration restait, pour Pichon, surtout l'unité de vues entre les Yougoslaves eux-mêmes et l'entente entre eux et le gouvernement italien. Pichon considérait le gouvernement américain comme très bien placé pour jouer le rôle d'arbitre dans le contentieux italo-yougoslave. En même temps il soulignait que cette attitude du gouvernement français ne mettait pas en doute ses sympathies envers les Yougoslaves ni son souhait de voir une Yougoslavie unifiée constituant une barrière aux avancées du germanisme, mais la prudence était nécessaire pour ne pas provoquer des dissensions au sein des Alliés. En même temps Pašić était informé que lors de la Conférence des Alliés à Londres il avait été convenu qu'il n'y aurait pas de discussions politiques sur les frontières entre l'Italie et la Yougoslavie, et que l'initiative des alliés envers la Yougoslavie appartenait à l'Italie.⁴⁴

L'hypothèque italienne pesait de tout son poids sur la question yougoslave, malgré la déclaration italienne du 14 septembre 1918, par laquelle le gouvernement italien acceptait en principe l'existence d'un État yougoslave sous condition qu'il ne contrevienne pas aux articles du traité de Lon-

⁴³ Cambon à Pichon, Londres, 9.9.1918, n°628, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, vol. 50.

⁴⁴ Pichon à de Fontenay, Paris, 10.9.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Yougoslavie, vol. 31.

dres.⁴⁵ Dans cette perspective la visite de Pašić à Paris du 20 septembre 1918 ne donna pas les résultats escomptés. Lors de son entrevue avec Pašić, Pichon refusa même de commenter ses demandes pour la reconnaissance des Yougoslaves.⁴⁶ Le Président de la République, Raymond Poincaré conseille d'abord à Fontenay lors d'une audience privée, puis à Pašić, qu'on prenne d'abord des mesures provisoires n'engageant pas l'avenir de futur état Yougoslave, car il croyait qu'avant l'union définitive il serait nécessaire de consulter les populations en organisant un plébiscite. Le président du Conseil, George Clemenceau, quant à lui, pensait que l'union yougoslave se ferait seulement avec le temps.⁴⁷

Fontenay se voyait forcé de conclure que les dirigeants français n'avaient pas de solution pour le dilemme ; une Serbie agrandie ou un État yougoslave.⁴⁸ L'importance que le gouvernement italien accordait au traité de Londres et les dissensions au sein des Yougoslaves les empêchaient de faire une démarche diplomatique en faveur des Yougoslaves.⁴⁹ Pour les hommes d'état français l'union des Serbes et Yougoslaves restait une lointaine possibilité, et entre-temps ils voulaient surtout s'assurer du soutien serbe à la prochaine offensive alliée sur le front de Salonique.⁵⁰

3. *La France et la naissance du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes*

Les offensives alliées sur le front occidental et sur celui de Salonique de septembre 1918 obligent les pouvoirs Centraux à demander la cessation des hostilités. L'imminente défaite de la Double Monarchie permet l'articulation de la volonté politique des Serbes, Croates et Slovènes de se séparer de la Double Monarchie. En octobre 1918, ils créent une représentation politique, Narodno veće SHS, qui demande l'union de tous les Yougoslaves partout où ils vivent. Leur position s'est radicalisée lorsqu'ils apprennent que le président Wilson estime que le choix de leur destin leur appartient désormais. Ainsi, le 29 octobre 1918, le Narodno veće SHS rompt offici-

⁴⁵ Note de MAE, Paris, 14.9.1918, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et de Monténégro, 2.

⁴⁶ Compte rendu de Fontenay de la conversation entre Pašić et Pichon, AMAE, Papier d'Agents, Archive Privées, Fontenay, 347, vol. 103.

⁴⁷ Fontenay compte rendu des conversations de Pašić avec Poincaré et Clemenceau, Paris, 21.9.1918, AMAE, Papier d'Agents, Archive Privées, Fontenay, 347, vol. 103.

⁴⁸ *Ibid.*, remarque de Fontenay.

⁴⁹ Pichon à Barrère, Paris, 30.9.1918, n°2654, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 51.

⁵⁰ Note de Pichon sur l'entretien avec Milenko Vesnić, l'envoyé serbe à Paris, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 50.

ellement tous les liens avec la Double Monarchie. Le Narodno veće SHS s'autoproclame en État SHS dans les limites des frontières des provinces yougoslaves de la Double Monarchie le 31 octobre 1918, et le même jour il prend le contrôle de la marine autrichienne.⁵¹

Les développements politique à l'intérieur de la Double Monarchie et l'avancée de l'Armée Serbe en Macédoine et en Serbie ont considérablement influencé les positions des deux courants qui se disputaient le droit d'unir les Slaves de Sud. La création d'une représentation des Slaves du Sud en Autriche-Hongrie oblige Pašić à modifier sa position et à accorder une place égale à leurs représentants dans la création de l'État commun. Les réactions des hommes d'état français et britanniques lors de sa visite à Londres début octobre, ont convaincu Pašić que sa conception de la Yougoslavie fondée sur le socle serbe n'est pas acceptée dans les capitales alliées. Désormais il soutient que le meilleur fondement pour un état des Slaves de Sud est la déclaration de Corfou. La position privilégiée du gouvernement serbe comme acteur reconnu de la vie internationale et belligérant de la première heure, s'estompait ainsi au profit de l'union fondée sur l'accord des deux parties égales, le Comité Yougoslave et le gouvernement serbe. A la demande de Pašić, les ministres serbes demandent que les alliés fassent une déclaration reconnaissant les Serbes et les Yougoslaves comme nations alliées, et favorisant leur union dans un État libre et démocratique.⁵² Pichon n'était pas prêt à aller au-delà des déclarations précédentes, car il craignait qu'une déclaration favorisant l'union des Yougoslaves d'Autriche avec la Serbie risquerait de créer « un malentendu de nature à indisposer une grande partie des Yougoslaves qui craignent, de la part du gouvernement serbe, une tentative pour s'annexer les autres populations slaves du Sud, sans se préoccuper de différences de religion et de culture ». ⁵³ Le gouvernement italien était évidemment d'accord avec Pichon qu'il ne fallait faire aucune déclaration en faveur des Yougoslaves.⁵⁴

Le gouvernement italien sera désormais un adversaire bien plus redoutable pour Trumbić (même si sa position se voyait considérablement renforcée grâce au soutien de ses collègues à Zagreb), que n'étaient jadis Pašić et le gouvernement serbe. L'offensive de l'armée italienne sur le front autrich-

⁵¹ Bogdan Krizman, *Raspad Austro-Ugarske i stvaranje jugoslavenske države* (Zagreb 1977), 67-121.

⁵² Pichon à Barrère, Paris, 13.10.1918, n°2950, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 51; Stanković, *Nikola Pašić*, 266.

⁵³ Pichon à Barrère, Paris, 13.10.1918, n°2950, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 51.

⁵⁴ Barrère à Pichon, Rome, 15.10.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 51.

ien était conçue comme la réalisation des aspirations territoriales italiennes, et ainsi la course pour les territoires sur la rive gauche de l'Adriatique était ouverte. L'objectif principal de Trumbić dorénavant sera de défendre les intérêts du nouvel État des Serbes, Croates et Slovènes (dans le cadre de la Double Monarchie) face aux prétentions italiennes, lors des pourparlers sur l'armistice avec l'Autriche-Hongrie. Pour qu'il soit en mesure de le faire, il demande que les alliés reconnaissent les Slaves du Sud de la Monarchie des Habsbourg comme nation alliée, et le Comité yougoslave comme son représentant en pays alliés.⁵⁵

Pašić, quant à lui, s'est décidé à aller plus loin en cherchant à donner à sa démarche un aspect plus yougoslave et moins exclusivement serbe. Lors du remaniement du cabinet serbe, et à l'initiative de l'opposition serbe, il a accepté de prendre trois représentants des Yougoslaves de la Double Monarchie, un Slovène, un Croate et un Serbe, dans le gouvernement serbe.⁵⁶ Son objectif était de neutraliser l'action des Yougoslaves et notamment Trumbić, puisqu'il a exprimé le souhait que le gouvernement français conseille à ce dernier d'accepter l'invitation de participer au gouvernement de concentration nationale.⁵⁷

L'éroulement évident de la Double Monarchie et la création imminente du nouvel état regroupant tout ou partie des Slaves de Sud, incitent la diplomatie et les hommes d'état français à imaginer sa place dans l'Europe et son importance pour la France. Ces considérations géostratégiques ne se traduisent pas dans une politique officielle française, qui restait toujours prudente tout en respectant les obligations prises envers l'Italie. Ainsi le gouvernement français ne voulait pas s'immiscer dans la politique interne yougoslave, et en conséquence il se refusait à donner des conseils à Trumbić pour qu'il entre dans le nouveau gouvernement Serbe.⁵⁸ Le gouvernement français n'était pas prêt non plus à accepter les demandes réitérées de Trumbić lors de ses rencontres avec Jules Laroche (sous-chef de la Direction de l'Europe au Quai d'Orsay) le 30 octobre, et le 31 octobre avec Philippe Berthelot (adjoint du Directeur de la Direction politique et Commerciale). Trumbić demandait que la diplomatie française choisisse entre les obligations prises envers l'Italie, qui prévoyaient l'occupation italienne de tous les territoires prévus par le traité de Londres, et la reconnaissance du nouvel état SHS composé des anciennes provinces yougoslaves de la Double

⁵⁵ Trumbić à Pichon, Londres, 28.10.1918, AMAE, Série A-Paix, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 295, 5.

⁵⁶ Stanković, *Nikola Pašić*, 269.

⁵⁷ Fontenay à Pichon, Paris, 21.10.1918 et 22.10.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Yougoslavie, vol. 31.

⁵⁸ Berthelot à Fontenay, Paris, 28.10.1918, AMAE, Série Z, Yougoslavie, vol. 31.

Monarchie. Pour Laroche et Berthelot le dilemme n'existait pas. La France se devait de respecter sa parole, et les négociations sur l'armistice, commencées le 29 octobre, se déroulent sans la participation des Yougoslaves. De plus, le gouvernement français considérait qu'une entente entre Serbes et Yougoslaves était nécessaire avant qu'une déclaration en leur faveur puisse être envisagée.⁵⁹ Ni Laroche ni Berthelot n'ignoraient l'existence du contentieux divisant les Yougoslaves, mais ils ne souhaitent pas avoir à jouer le rôle d'arbitres. Ils avaient beaucoup d'estime pour Pašić vu sa fidélité à la cause alliée, mais pour autant ils n'envisageaient point de soutenir sa conception de l'union Yougoslave. Berthelot s'empresse d'assurer Trumbić que le gouvernement français, de la manière la plus formelle, avait l'intention de laisser toute latitude aux peuples yougoslaves pour organiser leur indépendance. Le gouvernement français ne voulait absolument pas se prêter aux vues particulières de la Serbie, et le moment venu, il était décidé d'assurer la liberté nécessaire aux Yougoslaves pour qu'ils puissent se prononcer sur leur sort. A propos du contentieux territorial avec l'Italie, Berthelot conseille clairement à Trumbić de solliciter l'aide du gouvernement américain, qui lui n'avait pris aucun engagement envers l'Italie.⁶⁰

Pour la diplomatie française il était évident que le veto italien était la raison principale qui l'empêchait de reconnaître officiellement le nouvel État. L'importance accordée à l'alliance avec l'Italie était confirmée lors du Conseil Allié (29 octobre – 3 novembre 1918) sur les conditions d'armistice. Clemenceau était d'accord que l'armistice avec l'Autriche-Hongrie prévoyait l'occupation italienne de tous les territoires qui lui avaient été accordés par le traité de Londres.⁶¹ Lors des discussions sur le sort de la marine autrichienne, le Président du Conseil va même plus loin. Il promet formellement à Orlando que le gouvernement de la République ne reconnaîtra aucun Comité Yougoslave (en conséquence pas le nouvel État SHS) avant l'exécution des conditions de l'armistice. En contrepartie le premier ministre italien promet d'envoyer la flotte autrichienne sous drapeau blanc à Corfou pour y être mise à quai.⁶²

⁵⁹ Note de MAE sur les conversations de Laroche avec Trumbić, Paris, 28.10.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918–1940, Autriche, vol. 51.

⁶⁰ Note sur les conversations entre Berthelot et Trumbić, Paris, 31.10.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918–1940, Autriche, vol. 51.

⁶¹ Conversations entre Clemenceau, Lloyd George, Orlando et Maréchal Foch au domicile parisien du Colonel House, Paris, 31.10.1918, AMAE, Série Y, Internationale 1918–1940, vol. 15.

⁶² Clemenceau à Orlando, Paris, 6.11.1918, AMAE, Série A-Paix 1914–1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 94.

C'est la mise en application de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie, et non la question yougoslave, qui est à l'origine du différend franco-italien apparu en novembre 1918. La marine italienne s'empare de la flotte autrichienne, laquelle était depuis le 31 octobre aux mains des représentants de Narodno veće SHS, et refuse d'honorer l'accord Clemenceau-Orlando de l'envoyer à Corfou. Une fois arrivée à Pola et dans les autres ports autrichiens, la marine italienne prend le contrôle de la flotte autrichienne, en expliquant que l'accord est valable seulement pour la période avant la mise en application de l'armistice.⁶³ Qui plus est, les amiraux italiens cherchent à exclure les navires français du nord de l'Adriatique, près de la base navale autrichienne de Pola.⁶⁴ L'attitude de la marine italienne oblige le président du Conseil italien à faire des excuses formelles au gouvernement français, mais pour autant la question de la flotte autrichienne n'était pas réglée.⁶⁵ Dans le différend qui oppose par la suite les deux gouvernements, il n'a jamais été question que la France renonce aux obligations prises et elle se sert de la reconnaissance des Yougoslaves comme une menace (ce que Orlando redoutait) pour faire plier le gouvernement italien. Une des raisons était les aspirations territoriales des yougoslaves sur Trieste et l'Istrie, car selon l'avis de l'ambassadeur Barrère, si la France les soutenait, elle risquait de se brouiller définitivement avec l'Italie.⁶⁶ Le gouvernement français se borne à souligner que l'accord entre les deux présidents du conseil est intervenu après que les termes de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie avaient été établis, et que de ce fait il devrait avoir la préséance.⁶⁷ La solution de la question épineuse était finalement remise à une commission d'amiraux alliés siégeant à Venise.⁶⁸

⁶³ Sonnino à Orlando, Rome, 8.II.1918, *Documenti Diplomatici italiani* (DDI), série VI, 1918-1922, vol. I, doc. 51, pp. 25, 26.

⁶⁴ Pichon à Barrère, Paris, 11.II.1918, n°3769, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 114.

⁶⁵ Orlando à Bonin Longare, Rome, 13.II.1918, DDI, série VI, 1918-1922, vol. I, doc. 133, 69.

⁶⁶ Barrère à Pichon, Rome, 9.II.1918, n°2689, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 108.

⁶⁷ Le compte rendu de l'entretien entre Pichon et Bonin Longare, dans : Bonin Longare à Sonnino, Paris, 11.II.1918, DDI, série VI, 1918-1922, vol. I, doc. 101, p. 53, 54.

⁶⁸ Barrère à Pichon, Rome, 12.II.1918, n°2714, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 145.

Un autre aspect de la mise en application de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie était la raison de l'engagement français dans les rapports entre les Italiens et le Narodno veće de Zagreb et le gouvernement serbe. Dans les clauses militaires de l'armistice il était stipulé que les alliés peuvent occuper tous les territoires jusqu'à la ligne délimitant les territoires accordés à l'Italie par le traité de Londres, mais aussi tous les autres territoires si nécessaire au maintien de l'ordre.⁶⁹ Profitant de cette possibilité, les troupes italiennes avancent largement au-delà de la ligne établie par l'armistice, et devant la ville de Ljubljana elles se trouvent face aux volontaires et prisonniers serbes mobilisés par le Narodno veće pour leur barrer la route.⁷⁰ En plus, le prince Alexandre en sa capacité de commandant suprême de l'armée serbe demande l'intervention du Maréchal Foch pour arrêter l'avance de l'armée italienne, et il fait même savoir au gouvernement français qu'il est prêt à aider militairement le Narodno veće si une telle demande lui est soumise.⁷¹ Le risque de conflit armé entre les troupes serbes et l'armée italienne incite le gouvernement français à proposer une solution pour cette situation fâcheuse, conséquence, selon le Quai d'Orsay, des ambitions démesurées des Italiens. Ils « sembl[e]nt traiter les Yougoslaves en pays conquis et ennemi ». ⁷² Ainsi le 16 novembre Pichon propose que les troupes alliées d'occupation dans les anciennes provinces yougoslaves de la Double Monarchie soient en principe mixtes (français, anglais, serbe, italien et américain). Il était stipulé que seulement dans les territoires prévus par le traité de Londres, le commandement serait italien et qu'il n'y aurait pas de troupes serbes. Dans tous les autres territoires, les troupes d'occupation des territoires yougoslaves seront formées de contingents alliés sous le commandement de général Franchet d'Esperey.⁷³ La proposition française est acceptée par le président du Conseil italien, sous condition que les troupes alliées soit prélevées parmi celles qui sont déjà sur place (l'armée d'Italie ou l'armée d'Orient, écartant ainsi l'arrivée des troupes américaines), et que le commandement italien ait

⁶⁹ Conditions d'un armistice avec l'Autriche-Hongrie, Versailles, 31.10.1918, AMAE, Série Y, Internationale 1918-1940, vol. 15, 35.

⁷⁰ Franchet d'Esperey à Maréchal Foch, Salonique, 15.11.1918, n°702 et 703, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 150.

⁷¹ Franchet d'Esperey à Maréchal Foch, Salonique, 15.11.1918, n°705, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 153.

⁷² Pichon à Barrère, Paris, 16.11.1918, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 154-155.

⁷³ *Ibid.*

la direction de ses occupations mixtes.⁷⁴ L'armée italienne accepte difficilement la solution proposée par le Quai d'Orsay. Par exemple, il faut lui faire comprendre que les forces d'occupation alliées au Monténégro doivent être mixtes, et que l'armée serbe peut en faire partie. Même cette solution est difficile à appliquer car, par exemple, les troupes italiennes s'emparent de la ville de Fiume, même si ce n'était pas prévu par le traité de Londres. Enfin, le baron Sonnino accepte que dans les territoires prévus par le traité de Londres le commandement des troupes d'occupation sera italien, et qu'en-dehors de ce cas les troupes seront sous le commandement de Franchet d'Espèrey comme commandant des troupes alliées d'Orient.⁷⁵

Ce différend sur les zones d'occupation provoque une certaine tension entre Rome et Paris. Mais dans les deux cas concernés, la flotte autrichienne et la délimitation des zones d'occupation, l'action du gouvernement français n'est jamais dictée par le souhait de faciliter l'union yougoslave. Le sort de la flotte autrichienne intéressait vivement la marine française, et le contentieux italo-yougoslave risquait de dégénérer en conflit armé entre deux nations alliées, ce que le gouvernement français voulait éviter à tout prix. Même si la presse italienne voyait en France l'obstacle majeur à la réalisation de la victoire italienne, la diplomatie française n'avait nullement intention de renier les obligations prises envers l'Italie. Le respect du traité de Londres restait tout au long l'axiome de la politique française, même si les aspirations territoriales italiennes sont considérées comme exagérées et sans fondement car elles englobent la Dalmatie où les Italiens ne sont que 10% de la population.⁷⁶ La seule issue possible à cette situation difficile, la diplomatie française le voyait dans la médiation du gouvernement américain qui n'avait pas d'obligations envers l'Italie.⁷⁷ D'autre part la question posée par le spécialiste pour les questions yougoslaves, Charles Loiseau à savoir : – Est-ce que la France resterait absente des anciens territoires de

⁷⁴ Barrère à Pichon, Rome, 18.11.1918, n° 2785, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 158.

⁷⁵ Barrère à Pichon, Rome, 20.11.1918, n° 2804, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 165.

⁷⁶ Note sur la question yougoslave, Paris, 1.11.1918, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 62-65.

⁷⁷ Note sur la question yougoslave, Paris, 5.11.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 51.

la Monarchie des Habsbourg, tandis que l'Italie était en train de se poser comme gendarme dans la région – restait sans réponse.⁷⁸

Officiellement la France, liée par le traité de Londres, veillait seulement à la bonne application des termes de l'armistice. Officieusement, les diplomates français réfléchissaient sur le rôle du futur état yougoslave en Europe. Déjà en septembre 1918 Pichon le concevait comme une barrière à l'avancée du germanisme.⁷⁹ Paul Cambon estime le 10 octobre que la France a intérêt à voir naître un état aussi fort que possible à l'Est de l'Adriatique pour faire le contrepoids à une Italie agrandie. Il considère aussi que l'union de la Serbie, la Croatie, la Slavonie et la Bosnie et Herzégovine sera préférable à leur existence indépendante car leurs possibles différends risqueraient de plonger l'Europe dans de nouveaux conflits.⁸⁰ Fontenay, à la fin d'octobre, considère que seule une Yougoslavie fondée sur le pacte de Corfou sera suffisamment forte pour avoir un rôle pacificateur dans les Balkans, et en même temps être un maillon essentiel de cette chaîne d'états de la Baltique à l'Adriatique qui forment une barrière de revers contre l'Allemagne.⁸¹ La position française, résumée par Robert de Caix, publiciste français rattaché au Quai d'Orsay, préconise que la diplomatie française reste à l'écart du conflit italo-yougoslave dans l'Adriatique, car elle est dans l'impossibilité d'agir vu les clauses du traité de Londres. Selon lui, toute victoire italienne dans ce conflit ne peut être que de courte durée car l'Italie n'a pas les moyens d'intégrer les régions slaves. Qui plus est, de cette façon, elle ne pourrait que provoquer un contentieux lourd et durable avec ses voisins orientaux.⁸²

En conséquence le gouvernement français laisse toute liberté aux Serbes et Yougoslaves d'effectuer leur union comme ils le souhaitent, ce qu'ils essaient de faire lors de la Conférence de Genève (du 6 au 9 novembre) à laquelle participent Pašić et l'opposition serbe d'un côté, Trumbić et Antun Korošec en sa capacité de président de Narodno veće SHS de

⁷⁸ Loiseau à Jacqui de Margérie, Rome, 10.11.1918, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 110, 111.

⁷⁹ Pichon à Fontenay, Paris, 10.9.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Yougoslavie, vol. 31.

⁸⁰ Cambon à Pichon, Londres, 10.10.1918, n° 744, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 51.

⁸¹ Fontenay à Pichon, Paris, 24.10.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Autriche, vol. 51.

⁸² Note de Robert de Caix, Paris, 3.11.1918, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 76-77.

l'autre. La coalition ad hoc composée de l'opposition serbe, de Trumbić et de Korošec appuie l'idée de Conférence pour une Yougoslavie confédérale.⁸³ En conséquence le gouvernement serbe reconnaît le Narodno veće comme gouvernement légal dans les provinces yougoslaves de la Double Monarchie, vu qu'il est censé devenir son partenaire dans la future confédération yougoslave. Par la même occasion Pašić reconnaît le Comité de Londres comme représentant légitime de Narodno veće à l'étranger en demandant aux Alliés de le faire à leur tour.⁸⁴ De cette façon le gouvernement serbe s'engage formellement à défendre toutes les aspirations territoriales des Yougoslaves face à l'Italie. Quant au gouvernement français, il est dûment informé de la teneur des négociations de Genève ainsi que de leur issue, sans qu'il fasse de commentaires. La question qui se pose alors est de savoir qui est en mesure de défendre le mieux les aspirations territoriales des Yougoslaves, qui d'ailleurs incluaient Trieste et la vallée d'Isonzo : le directoire ainsi créé d'un état non reconnu, ou le gouvernement serbe. En plus il fallait tenir compte de la réaction du prince serbe et de son armée. Le prince Alexandre s'oppose fermement aux décisions prises à Genève, car il n'y était pas question de la Monarchie yougoslave.⁸⁵ Par ailleurs, dès le 3 novembre les troupes serbes commencent à franchir les frontières autrichiennes sous l'ordre de général Franchet d'Espèrey selon les termes de l'armistice décidée lors des négociations alliées à Paris.

A cause du veto italien le Narodno veće SHS n'a jamais eu un statut officiel, et il devenait de plus en plus clair que le seul moyen pour les Yougoslaves de l'Autriche-Hongrie de faire valoir leurs droits était par l'entremise du gouvernement serbe. L'union se fait donc sur le terrain dans des négociations entre représentants de Narodno veće et le prince Alexandre lui-même. L'union est proclamée le 1 décembre sans que les questions d'organisation interne du futur Etat soient abordées. En même temps, le tout nouveau Royaume SHS reprend toutes les revendications territoriales de Narodno veće. Comme le nouveau Royaume n'est pas reconnu, c'est toujours le gouvernement serbe qui tente de maîtriser l'expansionnisme italien.

De cette manière l'union des Yougoslaves s'opère sans aucune aide de la part du gouvernement français. Les conditions de l'union ont été dé-

⁸³ Dutasta à Pichon, Berne, 9.11.1918, n° 1876, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 106.

⁸⁴ Vesnić à Pichon, Paris, 9.11.1918, AMAE, Série A-Paix 1914-1920, Travaux préparatoires à la Conférence de la paix, Politique de la Yougoslavie et Monténégro, vol. 296, 109.

⁸⁵ Fontenay à Pichon, Paris, 14.11.1918, AMAE, Série Z, Europe 1918-1940, Yougoslavie, vol. 31.

terminées par le conflit territorial avec l'Italie. C'est la peur face à l'avancée italienne qui pousse les représentants de Narodno veće à accepter une union inconditionnelle avec la Serbie, au lieu d'insister sur une formule confédérale du genre de celle proposée à Genève. D'autre part, le gouvernement français a scrupuleusement, même à contre cœur, respecté ses obligations envers l'Italie. Il a dû s'opposer à son allié, pour faire respecter les termes de l'armistice autrichien. Les relations avec l'Italie ont quand même pâti de cette réaction française, car la lecture du traité de Londres était fondamentalement différente des deux côtés des Alpes. Pas dans les termes, mais dans l'esprit du traité de Londres, les Italiens y voyaient une garantie pour leur prédominance sur l'Adriatique et dans les Balkans. Or, il s'est avéré que l'influence française y était toujours présente, à cause de la présence de l'armée d'Orient.

La disparition de l'Autriche-Hongrie a ouvert tous les appétits. D'un côté pour la réalisation de l'objectif maximal des Yougoslaves, un État de Vardar à Isonzo, centralisé ou fédéral selon les goûts. De l'autre pour la domination italienne sur les Balkans, basée sur les territoires accordés par le traité de Londres et sur une série d'états sous son influence par exemple, la Croatie et le Monténégro. La France comme première puissance continentale devait apporter son soutien à chacun de ces projets pour qu'ils puissent se réaliser, ce qu'elle a refusé de faire. Par ce fait elle est devenue la cible de critiques virulentes venant des deux côtés de l'Adriatique. La France se trouvait victime de son succès, car l'impression générale était qu'après la victoire de ses armées, elle avait des moyens de réaliser les aspirations des deux nationalismes, italien et yougoslave. Sa volonté de les modérer lui a valu que les Yougoslaves se sont tournés vers les États-Unis du président Wilson, et que l'opinion publique italienne ait désigné la France comme principal responsable de la mutilation de sa victoire.

*Institut des Etudes balkaniques
Académie serbe des Sciences et des Arts
Belgrade*

*UDC 327.82(44):94(497.11)"1914/1918"
321.013(497.11+497.12+497.13)"1918"*